

RÉDUIRE ET TRIER SES DÉCHETS

Suivez le guide !



Édito

La question du traitement et du recyclage des déchets occupe une place prépondérante pour l'avenir de notre environnement.

Grâce à son Plan Climat Air Énergie Territorial et son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, Toulouse Métropole a pour ambition de réduire le volume de ses déchets dans les années à venir.

Parce que la gestion durable des déchets est un effort collectif, qui passe aussi par la prévention et l'information, ce guide a été pensé pour rappeler à tous les bonnes pratiques afin que chaque habitant soit acteur et moteur de la transition écologique.

Ensemble, réduisons nos déchets pour rendre notre Métropole plus propre, plus verte et plus respirable!



Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Sommaire

4	Les déchets : un enjeu de société	14	Les résidus de jardin
6	Les emballages et papiers recyclables	16	Les déchets occasionnels et encombrants
8	Les emballages en verre	18	Les déchets dangereux
10	Les ordures ménagères	20	Que deviennent mes déchets ?
12	Les textiles	22	Informations complémentaires



Agence ICOM / Rose Primaire – Mai 2021 – Crédits photos: Citéo, iStock, Adobe stock, Freepik, Pixabay. Impression Imprimerie Toulouse Métropole.

Ce document a été réalisé suivant les principes d'éco-conception du Plan Papier et s'inscrit ainsi dans la démarche d'eco-exemplarité de Toulouse Métropole:

- Utilisation d'un papier couché issu de fibres 60 % recyclées, certifié FSC® Recyclé.
- Utilisation d'encre à base d'huiles végétales.
- Choix d'un format standard optimisé pour réduire les coupes et les chutes de papier, et d'un grammage adapté à l'utilisation du document.
- Impression par un imprimeur local labellisé Imprim'vert.
- Recyclage du document recommandé en fin d'utilisation.

LES DÉCHETS : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

OBJECTIFS NATIONAUX



En 40 ans, nous avons doublé notre production de déchets, il est donc primordial et urgent d'agir en faveur de leur réduction. Pour cela, Toulouse Métropole s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés² (2018-2024), qui fixe les objectifs opérationnels de prévention et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

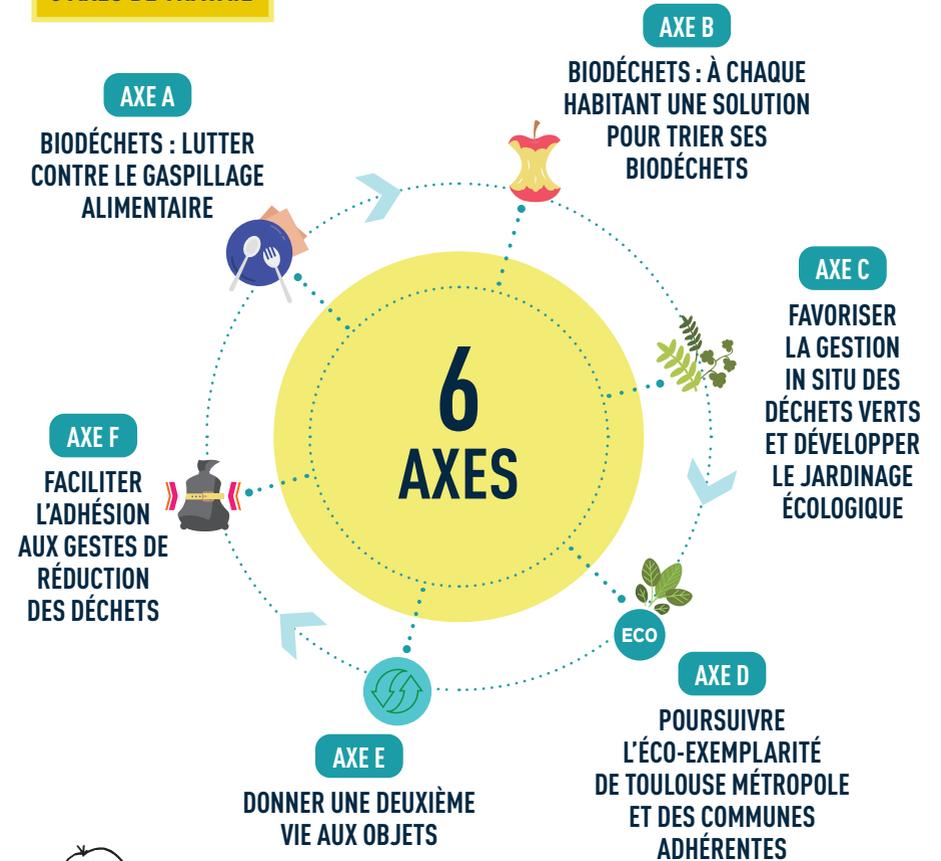
² Déchets ménagers et assimilés : déchets de déchèterie, textiles, encombrants, déchets verts, ordures ménagères, verre, emballages et papiers recyclables.

OBJECTIF DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Notre objectif est de **réduire de 11 %** les déchets ménagers et assimilés par habitant en 2024 par rapport à 2010.



6 AXES DE TRAVAIL



Alors pour y arriver, jetons moins et trions mieux.

SUIVEZ LE GUIDE !

LES EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES

1 Je réduis MES DÉCHETS !



Je colle un autocollant **Stop Pub** sur ma boîte aux lettres =
- 10 kg/personne/an de publicités, prospectus, courriers non adressés.



Je bois l'eau du robinet pour éviter les bouteilles en plastique et réaliser des économies.



J'utilise un cabas ou un sac en tissu pour faire mes courses.



J'achète en vrac et/ou à la coupe pour éviter le suremballage et adapter la quantité à mes besoins.

INFO +

L'INFO TRI, c'est quoi ? Aujourd'hui, plus de 40 milliards d'emballages possèdent ces informations qui vous aident à mieux les trier.



2 Je fais LE TRI

Bidons, bouteilles et flacons en plastique seulement



Tous les emballages en métal: canettes, conserves, boîtes métalliques, barquettes aluminium, etc.



Cartonnettes, briques alimentaires, journaux, livres, magazines, enveloppes, sac en papier, etc.
Tous les papiers au format A5 minimum



À déposer vidés, en vrac, sans sac, non-écrasés ni emboîtés



! Dépôt interdit au pied des bornes

JE NE METS PAS



Tri non conforme

À déposer lors de la prochaine collecte d'ordures ménagères

Cet adhésif indique que votre bac contient des erreurs de tri. Il doit être re-trié ou présenté à la collecte des ordures ménagères.

LES EMBALLAGES EN VERRE

1 Je réduis MES DÉCHETS !



Je donne une seconde vie à mes bocaux :
vase, bougeoir, stockage alimentaire, etc.
Place à l'imagination !



Les emballages en verre sont parfois consignés, je pense à demander !

2 Je fais LE TRI

Flacons, bouteilles, pots et bocaux



Même les petits contenants en verre (pot de yaourt, flacon de parfum, pot de crème de beauté) se recyclent !

INFO +



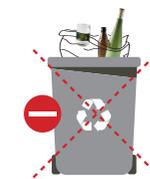
Je trouve la borne la plus proche de chez moi sur toulouse-metropole.fr
(Missions > Déchets - Propreté > Collecte du verre).



Les emballages en verre sont recyclables à l'infini



Je pense à la sécurité des agents de collecte et de tri : **je ne mets pas d'emballages en verre dans mes poubelles.**



Vidés, non rincés, sans capsule ni bouchon



Dépôt interdit au pied des bornes

JE NE METS PAS



La vaisselle, la porcelaine, la faïence (argiles) ne se recyclent pas et se jettent dans les ordures ménagères.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

1 Je réduis MES DÉCHETS !



Je réduis mon gaspillage alimentaire en conservant mieux mes aliments et en m'informant sur le type de date mentionné dessus.



J'utilise des torchons, éponges et tissus à la place des lingettes jetables.



Grâce au compostage, **je réduis d'1/3 ma poubelle.**

INFO+



Chaque année, **9 kg de produits alimentaires par personne** sont jetés encore emballés.

2 types de date sur vos produits alimentaires :

DLC (date limite de consommation)



« **À consommer jusqu'au** » : date sanitaire après laquelle le produit peut présenter des risques pour la santé.

DDM (date de durabilité minimale)



« **À consommer de préférence avant** » : date indicative après laquelle le produit peut perdre en qualité mais peut être consommé sans présenter de risque pour la santé.

Exemples



Les conserves peuvent être consommées des années après la date indiquée si la boîte n'est pas bombée et qu'elle ne comporte pas de traces de moisissures.



Le miel ne se périmé jamais.



Le lait peut être consommé jusqu'à 2 mois après la date indiquée s'il n'a pas été ouvert.

2 Je jette

Les autres plastiques : barquettes polystyrènes et plastiques, pots de yaourt, etc. (sauf les bouteilles et flacons)



Les déchets d'hygiène et tout objet ou déchet non récupérable



Dépôt interdit au pied des bornes

JE NE METS PAS



LES TEXTILES

1 Je réduis MES DÉCHETS !

Je n'achète pas systématiquement neuf : j'ai le réflexe prêt, troc et location ou j'achète d'occasion.



Je revends, répare ou customise.



Des plateformes / applications existent, renseignez-vous !



2 Je fais LE TRI

Les vêtements, les chaussures (attachées par paires), le linge de maison



En bon état



Je donne auprès d'une association.



Je dépose dans une borne textile.



J'apporte en magasin.



Les textiles, même tâchés, usés ou abîmés

INFO +



Nous achetons deux fois plus de vêtements qu'il y a 15 ans mais nous les conservons moins longtemps.



Les filières de recyclage

90 % des textiles collectés sont triés et valorisés. Les textiles abîmés sont recyclés en chiffons ou remis à l'état de fibres pour en faire de nouveaux vêtements.



Je trouve la borne la plus proche de chez moi sur

toulouse-metropole.fr
(Missions > Déchets - Propreté).



LES RÉSIDUS DE JARDIN

1 Je réduis MES DÉCHETS !

Mes déchets verts sont des ressources, **je les valorise et évite ainsi des trajets à la déchèterie !**



Je composte mes déchets verts et de cuisine.



Je broie et je paille pour protéger mes plantes et mes sols.



Je privilégie le mulching¹ pour enrichir le sol.



Pour en apprendre plus sur les techniques de jardinage au naturel > rendez-vous au jardin pédagogique de la déchèterie de Plaisance-du-Touch !



¹ Technique de tonte sans ramassage de l'herbe qui évite la pousse des mauvaises herbes et fertilise le sol.

2 Je fais LE TRI

Les résidus d'origine végétale (herbe, feuilles, branchages, etc.) issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts.



1 Je les valorise dans mon jardin.



2 Je les apporte en déchèterie en consultant au préalable le règlement intérieur sur decoset.fr

INFO +



Renseignements et réservation de votre composteur sur toulouse-metropole.fr (Missions > Déchets - Propreté > Compostage).



Composter c'est facile !
Je me lance avec les tutos vidéos :
> Disponibles sur le site toulouse-metropole.fr (Missions > Déchets - Propreté > Compostage).

> Ou sur la chaîne YouTube de la métropole > Playlist "Composter c'est facile !".



LES DÉCHETS OCCASIONNELS ET ENCOMBRANTS

1 Je réduis MES DÉCHETS !



J'allonge la durée de vie de mes objets en les **entretenant** et en les **réparant**.



Il n'est plus à mon goût mais il fonctionne toujours : **je donne ou je vends**.



Je privilégie le matériel d'occasion ou reconditionné. Je peux aussi faire le choix d'appareils pouvant être réparés.



Je loue ou j'emprunte les objets que j'utilise occasionnellement.



Je me renseigne sur ces solutions en consultant le site Internet longuevieauxobjets.gouv.fr

INFO +



Les biens apportés en déchèterie sont orientés vers les filières de valorisation les plus adaptées.



Je consulte les sites Internet proximite.ecosystem.eco et eco-mobilier.fr pour :
- Connaître l'agenda des collectes solidaires de proximité ;
- Savoir auprès de quel(le)s associations, magasins et déchèteries je peux déposer mes objets.



Je me renseigne sur les cafés bricol' dans ma commune et consulte l'annuaire des artisans réparateurs sur le site reparateurs-occitanie.fr



Pour **trouver la déchèterie la plus proche de chez moi**, je consulte le site Internet decoset.fr (Infrastructures > Carte interactive).

2 Je fais LE TRI



1 Je fais reprendre mon ancien matériel en magasin en cas de nouvel achat.

Je dépose mon petit électroménager (téléphone portable, sèche-cheveux, etc.) en magasin dans les bornes prévues à cet effet.



2 J'apporte en déchèterie. Je consulte le règlement intérieur au préalable sur le site Internet decoset.fr



3 Je me renseigne sur la collecte dans ma commune, en consultant le site Internet toulouse-metropole.fr

LES DÉCHETS DANGEREUX

1 Je réduis MES DÉCHETS !



J'opte pour le compostage et les techniques de jardinage au naturel plutôt que pour des engrais chimiques et des produits phytosanitaires.



Je favorise les appareils fonctionnant sur secteur ou j'achète des piles rechargeables.



J'utilise du vinaigre blanc, du bicarbonate, des cristaux de soude et du savon noir pour faire le ménage.

INFO+



Des pictogrammes sur les emballages vous permettent d'identifier les déchets dangereux.



Pour bien les décrypter, je consulte le site Internet toulouse-metropole.fr

2 Je fais LE TRI

Les déchets dangereux ne doivent surtout pas être jetés dans votre poubelle. Ils font l'objet de précautions particulières en raison du danger qu'ils présentent pour votre santé et l'environnement.



Solvants, peintures, phytosanitaires, huiles moteur, radiographie, etc.



J'apporte en déchèterie.
> Plus d'informations sur decoset.fr



Les piles, batteries et ampoules



J'apporte en grande surface, en magasin de bricolage ou en déchèterie.

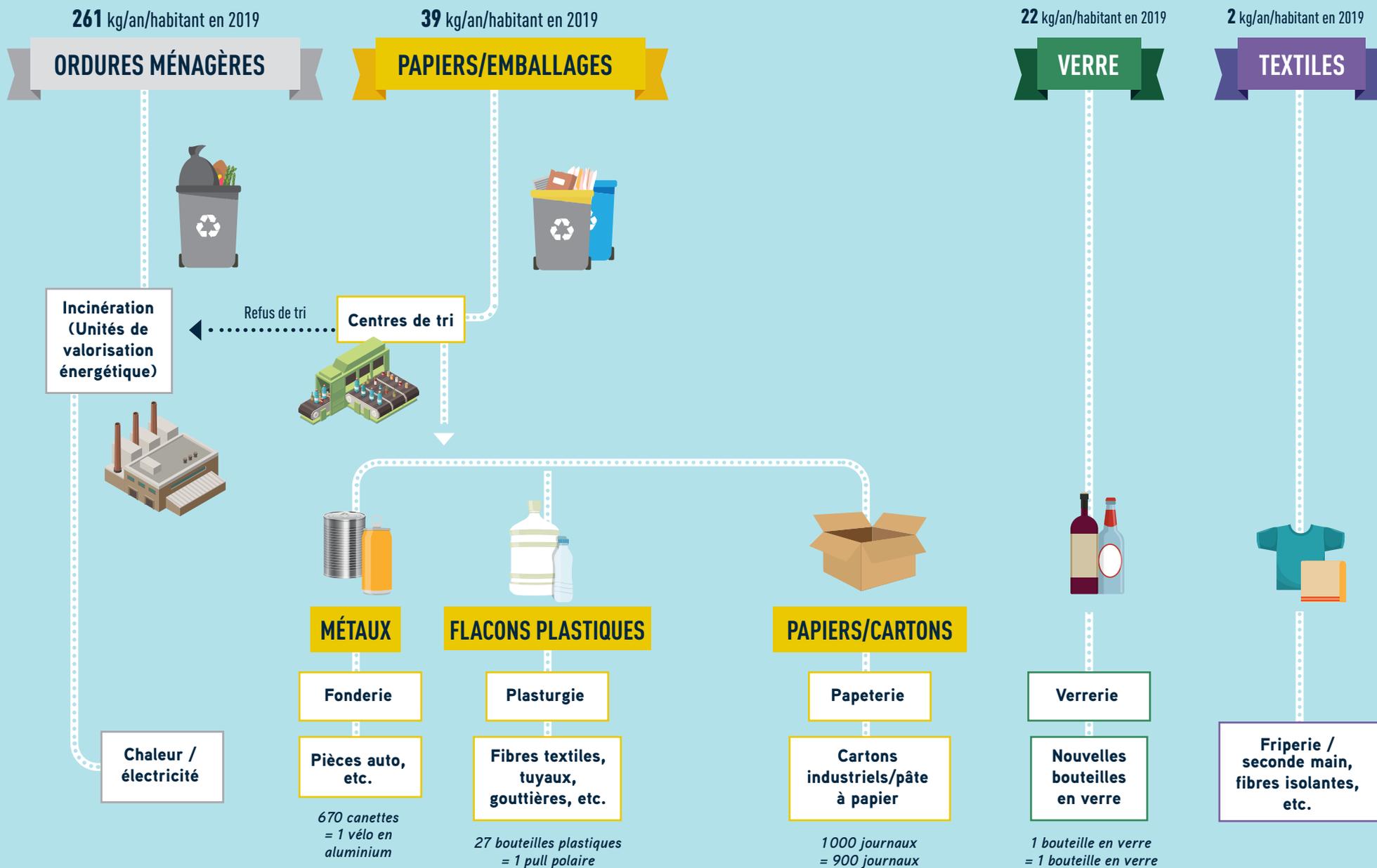


Les bouteilles, bonbonnes et cartouches de gaz vides



J'apporte chez le vendeur.

QUE DEVIENNENT MES DÉCHETS ?



Collecte sélective : vers l'harmonisation des couleurs des bacs

Parce que les différences de couleur de bacs de collecte sélective sur les territoires perturbent le geste de tri et l'empêchent de devenir un réflexe, l'harmonisation des équipements à l'échelle nationale est nécessaire.

La réglementation attribue désormais la couleur jaune à tous les bacs de collecte sélective. Ce changement a pour but de simplifier le tri et de permettre à chaque citoyen de l'effectuer facilement chez lui, au travail, dans la rue et en vacances. À l'échelle de la métropole, ce changement sera réalisé progressivement afin de garantir un coût maîtrisé.

Recyclage de tous les emballages plastiques : pas tout de suite !

Vous l'avez certainement déjà remarqué, les consignes de tri varient selon l'endroit où vous habitez. À terme, partout en France, nous pourrions mettre l'ensemble des emballages plastiques dans le bac de tri, c'est ce que l'on appelle « l'extension des consignes de tri ». Le traitement de l'ensemble de ces emballages plastiques nécessite un centre de tri adapté et des équipements spécifiques. Pour le territoire de Toulouse Métropole, ce nouveau centre de tri ne sera opérationnel que dans quelques années. Les habitants de la métropole seront informés lorsque l'extension des consignes de tri pourra être déployée sur notre territoire. **Les seuls déchets plastiques acceptés à ce jour sont donc les flacons, bidons et bouteilles.**

Encore des questions ?

Consultez www.consignesdetri.fr ou téléchargez l'application Guide du tri qui vous permettra de vérifier instantanément pour chaque emballage, et selon le lieu où vous vous trouvez, s'il se trie ou non !



Problème de collecte ?

Maintenance des contenants ?

Demande ou changement de contenants ?

Vol de contenants ?

Renseignement sur la réservation d'un composteur ?

Tri de vos déchets : un doute, une question ?

Renseignements

Autres communes : 0 800 201 440

Toulouse : 05 61 22 22 22

Ou sur toulouse-metropole.fr



Depuis le 1^{er} janvier 2021, la gestion des déchèteries grand public (Blagnac, Cugnaux et Toulouse), de la déchèterie professionnelle et du centre de transfert, ainsi que de la plate-forme de compostage de Toulouse, est transférée à Decoset.

Decoset est un syndicat mixte de réalisation, composé exclusivement d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), créé en 1993 avec pour vocation la mise en place d'une filière optimale de traitement et de valorisation des déchets ménagers.

Le réseau de déchèteries de Decoset compte ainsi 21 installations dont 11 réparties sur le territoire de Toulouse Métropole.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet decoset.fr

Adoptez un quotidien plus écologique !

Découvrez les conseils et solutions sur agirpourlatransition.ademe.fr



ecosystem

Re_fashion

toulouse
métropole